



Domaine de Recherche et d'Innovation Majeur



Appel à projets Manifestation Scientifique

TEXTE DE L'AAP_2025

DIM IMMUNOTHERAPIES – AUTOIMUNITÉ - CANCER

GUSTAVE ROUSSY | RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'objectif de l'appel à projets Manifestation Scientifique du DIM-ITAC est de soutenir l'organisation de colloques, de tables rondes, et autres manifestations scientifiques aidant au rayonnement scientifique de la recherche francilienne sur le cancer, les maladies auto-immunes et l'immunothérapie. Il s'agit aussi de favoriser les échanges scientifiques entre équipes de recherche, mais également avec les patients et le grand public. Le montant demandé à la Région Île-de-France devra être égal au maximum à 50 % du budget total, et ne pas dépasser 2 500€. Le nombre de projets sélectionnés variera en fonction des montants souhaités et la capacité avérée des porteurs de projets d'apporter les cofinancements.

Il est important de lire le texte de l'AAP avant toute soumission.

I. Critères d'éligibilité

- > Chaque manifestation devra s'inscrire dans au moins l'une des thématiques du réseau ITAC : cancer, maladies auto-immunes, immunothérapies. Une priorité sera donnée aux manifestations scientifiques qui regroupent ces thématiques.
- > La manifestation est organisée en partenariat avec un ou plusieurs laboratoires de recherche franciliens.
- > La manifestation doit se dérouler en Région Île-de-France.
- > La participation des jeunes chercheurs est favorisée.
- > Les frais de gestion ne sont pas éligibles à la subvention.
- > L'événement doit disposer d'un comité d'organisation et/ou d'un comité scientifique clairement défini.
- > Pour les manifestations scientifiques, les inscriptions doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, cliniciens, étudiants). Une attention particulière sera portée aux événements incluant les patients.
- > L'organisme gestionnaire désigné pour gérer les fonds doit disposer d'un système comptable analytique capable de suivre les fonds du DIM ITAC de manière individualisée.
- > Au moins un des coordinateurs principaux de l'événement doit être rattaché à une structure de recherche publique française.
- > Le porteur n'a pas formulé dans le même temps une autre demande similaire, en attente d'examen ou d'approbation dans le cadre du DIM ITAC.

- > Le porteur peut soumettre deux demandes au cours d'une session d'examen donnée : une pour l'AAP Manifestation Scientifique et une pour l'AAP Collaboratif ou l'AAP Investissement.
- > Les manifestations déjà financées via un autre dispositif régional ne sont pas éligibles.
- > Tous les éléments requis de la demande doivent être remplis et ne peuvent contenir d'informations fausses ou inexactes.

II. Modalités d'évaluation des demandes

Les demandes de financement seront examinées par deux évaluateurs internes (membres du Conseil Scientifique). La liste des membres du Conseil Scientifique (CS) est consultable [ici](#).

Les demandes seront évaluées sur les critères suivants :

- > Qualité et pertinence scientifique de l'événement.
- > Inscription de l'événement aux axes thématiques du DIM-ITAC.
- > Diversité des participants (chercheurs, cliniciens, patients, ...).
- > Participation de jeunes chercheurs (réduction des frais d'inscription, communications orales et/ ou affichées).
- > Contribution à la diffusion de l'information scientifique.

Le classement des demandes, réalisé par le Conseil Scientifique, sera soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) du DIM, auxquels un représentant de la Région est convié. L'avis du Conseil Scientifique et les commentaires détaillés des évaluateurs seront communiqués aux porteurs avec la notification.

III. Modalités de financement

- > L'ensemble du budget doit être présenté toutes taxes comprises (TTC).
- > Pour rappel, le soutien apporté par le DIM ITAC s'élève à un montant maximal de 2 500€.
- > Le tableau du budget doit être rempli de manière précise, et les différentes pièces justificatives jointes à la demande.

- > Les demandes de subvention portant sur un événement antérieur à l'AAP en cours, ne sont pas éligibles. Pour l'AAP 2025, les événements éligibles devront donc se tenir à partir de septembre 2025.
- > L'obtention de la subvention du DIM est conditionnée à l'obtention réelle du cofinancement attendu.
- > Si le projet est financé, le versement de la subvention sera formalisé dans le cadre d'une Convention de Reversement entre Gustave Roussy et l'organisme gestionnaire du porteur de projet. Le cas échéant, il est de la responsabilité l'organisme gestionnaire du porteur de projet de procéder au reversement des fonds auprès des équipes partenaires du projet.

IV. Engagements pris par tous les partenaires du projet si le financement est alloué

- > La contribution régionale doit clairement apparaître dans toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au financement, comme suit "*Projet soutenu par la Région Île-de-France (DIM ITAC)*" ou "*This work was supported by the Paris Region (DIM ITAC)*", avec apposition obligatoire des logos du DIM et de la Région Île-de-France.
- > Le porteur s'engage à mettre à la disposition du DIM, les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, illustrations, ...).
- > Le porteur s'engage à restituer les fonds perçus par la Région Île-de-France via le DIM ITAC, si l'événement n'avait pas lieu.

L'observation de ces obligations sera prise en considération dans l'éligibilité des dossiers à l'occasion d'une prochaine demande.

V. Éléments du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend : le formulaire de demande Word dûment complété et signé, et la liste des pièces à fournir.

Pièces obligatoires à joindre à la demande :

1. Le CV du porteur (2 pages max, format libre).
2. Le programme de l'événement.

3. Les devis des différentes prestations.
4. Une lettre d'engagement, sur papier en-tête, triplement signée par : le représentant légal de l'organisme gestionnaire des fonds (organisme de recherche, université, etc.), le directeur de la structure de recherche d'accueil (laboratoire, plateforme) et le porteur de projet (trame disponible dans le formulaire de demande).

Vous pouvez adresser toutes vos questions concernant l'AAP à : dim-itac@gustaveroussy.fr